



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

COLLOQUE

50 ans de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO

10 & 11 octobre 2022 - Musée du Louvre-Lens



Quel avenir pour le patrimoine mondial en France ?



Crédit photos

1^{ère} de couverture :

- 1 - Pont du Gard - © François Allaire
- 2 - Mont-Saint-Michel et sa baie © Pascal Biomez
- 3 - Parc national de La Réunion © Fabrice Hutoriel

p. 15 :

© Louvre-Lens / F. Iovino

4^e de couverture :

© Hubert Bouvet, Région Hauts-de-France

Sommaire

Avant-propos	7
Ouverture	8
Bruno FAVEL.....	8
Chef de la mission du patrimoine mondial, direction générale des patrimoines et de l'architecture, ministère de la Culture	
Marie LAVANDIER.....	8
Directrice du musée du Louvre-Lens	
Jean-François HEBERT.....	9
Directeur général des patrimoines et de l'architecture, ministère de la Culture	
Stéphanie DUPUY-LYON.....	10
Directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires	
Jean-François CARON.....	12
Président de l'ABFPM	
Éric PALLOT.....	12
Président d'Icomos France	
Introduction	13
Lazare ELOUNDOU ASSOMO.....	13
Directeur du Centre du patrimoine mondial	
Séance inaugurale	14
Mounir BOUCHENAKI.....	14
Expert du patrimoine mondial	

Table ronde « Changement climatique et patrimoine mondial » 16

Les changements climatiques : un nouveau paradigme pour la préservation du patrimoine mondial

Sous la présidence d'Ann BOURGÈS,

Secrétaire générale et animatrice GT Climat et patrimoine Icomos France – Ingénieure de recherche HDR C2RMF

Propos liminaires 17

Ann BOURGÈS 17

Secrétaire Générale et animatrice GT, Climat et patrimoine Icomos France – Ingénieure de recherche HDR C2RMF

Erwan CHEREL 18

Chargé de mission aires protégées, Comité français de l'UICN

Le patrimoine : vulnérabilités et ressources pour l'action climatique 19

Aurélié VERNEY-CARRON 19

LISA-UPEC (laboratoire interuniversitaire des systèmes atmosphériques, Université Paris-Est Créteil)

Expériences de gestionnaires de biens 21

L'action climatique dans la gestion des biens : diagnostic, trajectoires et gestion évolutive, outils 21

1) L'initiative Récifs Résilients en Nouvelle-Calédonie 21

Amélie SECHAUD 21

Cheffe de projet Récifs Résilients, Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie

2) La hêtraie de la Massane : un poste avancé du changement climatique. Forêts primaires et anciennes de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe 23

Élodie MAGNANOU 23

Gestionnaire de la réserve naturelle nationale de la Massane

3) Les Climats du vignoble de Bourgogne Patrimoine mondial : un paysage culturel viticole face au changement climatique 25

Bertrand GAUVRIT 25

Directeur de l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial

4) Les dimensions naturelles de la gestion d'un bien monumental, le Pont du Gard 27

Sonia SABATIER 27

Attachée à la coordination scientifique du Pont du Gard

5) Bordeaux, Port de la Lune, quelle place pour le patrimoine dans l'action climatique ? 28

Anne-Laure MONIOT 28

Cheffe du service Architecture et patrimoine urbain en projet, ville de Bordeaux, Bordeaux métropole

Stéphane GOMOT 29

Conseiller municipal délégué, Mairie de Bordeaux

Grand témoin - Comment impulser l'action climatique sur les biens du patrimoine mondial ? 30

Jean-François CARON 30

Président de l'ABFPM, Maire de Loos-en-Gohelle

La mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de 1972 : une collaboration entre ministères et les biens inscrits32

Vincent MONTRIEUX.....	33
Sous-directeur de la qualité du cadre de vie, direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires	
Isabelle CHAVE.....	34
Sous-directrice des monuments historiques et des sites patrimoniaux, direction générale des patrimoines et de l'architecture, ministère de la Culture	
Jean-François CARON.....	35
Président de l'ABFPM	

Table ronde - « Faire vivre les biens du patrimoine mondial »36

Sous la présidence de Jean-Jacques ALLAGON,
Ancien ministre, Président de la Mission Nice patrimoine mondial

Propos liminaires	37
Jean-Jacques ALLAGON	37
Ancien ministre, Président de la Mission Nice patrimoine mondial	
Expériences des gestionnaires de biens	39
Connaissance et appropriation	39
1) Les escales, un dispositif itinérant pour un récit commun : l'apport des habitants dans la constitution de la connaissance.....	39
Bruno MARMIROLI.....	39
Directeur de la Mission Val de Loire	
2) La médiation sur le Bassin minier patrimoine mondial	41
Catherine O'MIEL	41
Directrice d'études à la Mission Bassin minier	
3) Le bien « Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion » : du concept à la gestion	43
Jean-Philippe DELORME.....	43
Directeur du parc national de la Réunion	
Tourisme, conciliation des usages et gouvernance	45
4) La VUE au cœur du tourisme durable : l'action collective des sites du patrimoine mondial de Bourgogne Franche-Comté auprès des acteurs touristiques de la région.....	45
Isabelle SALLE	45
Directrice culture et patrimoine de la Saline royale d'Arc-et-Senans	
5) La Cité Frugès de Le Corbusier : concilier les usages des habitants et la conservation d'un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial	47
Bénédicte GANDINI	47
Architecte, historienne, Fondation Le Corbusier, Secrétariat de la Conférence permanente internationale	
Aude CLARET	48
Conservatrice des monuments historiques, DRAC de Nouvelle-Aquitaine	
6) Le bien Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, une gouvernance synonyme d'alliance vertueuse.....	49
Séverine COUVREUR.....	49
Vice-Présidente de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne	
Virginie THEVENIN	49
Directrice régionale adjointe déléguée, chargée des patrimoines, DRAC du Grand Est	

Conclusion - Quel avenir pour la mise en œuvre de la Convention de 1972 ? 51

Sous la présidence de Véronique ROGER-LACAN,
Ambassadrice, déléguée permanente de la France auprès de l'UNESCO

Véronique ROGER-LACAN	51
Jean-Jacques AILLAGON	52
Bruno FAVEL	52
Vincent MONTRIEUX	53
Éric PALLOT	54
Erwan CHEREL	54
Jean-François CARON	54
Yves SAINT-GEOURS	55
Véronique ROGER-LACAN	55



Avant-propos

À l'occasion du cinquantième anniversaire de la Convention de l'Unesco pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, signée le 16 novembre 1972, le ministère de la Culture et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ont souhaité convier l'ensemble des partenaires à un événement national, dédié à l'avenir du patrimoine mondial en France autour des 49 biens français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Organisé en collaboration avec l'Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM) et la section française du Conseil international des monuments et des sites (Icomos France), avec la participation du Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN France), cet événement s'est déroulé les 10 et 11 octobre 2022 au musée du Louvre-Lens, construit sur une ancienne fosse de mine et situé sur le site du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Tous deux fêtaient un anniversaire : les 10 ans de l'inscription du Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial et les 10 ans de l'inauguration du musée du Louvre-Lens.

Le plaisir de se retrouver entre gestionnaires de biens, partenaires institutionnels, experts professionnels du patrimoine, élus, était partagé sur ce territoire d'exception avec les équipes du musée du Louvre-Lens et de la mission bassin minier. Plus de 100 participants ont ainsi pris part aux deux journées de tables rondes, débats et visites sur site.

La France figure parmi les pays les plus dotés en biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. La diversité des patrimoines exceptionnels ainsi reconnus, qu'il s'agisse de sites naturels, mixtes, sites en série, monuments, centres historiques ou encore paysages culturels, témoigne de l'évolution de la Convention au fil du temps et de sa capacité à renouveler son approche patrimoniale tout en conservant sa caractéristique originale et visionnaire. L'interaction entre l'être humain et la nature et le besoin fondamental de préserver l'équilibre entre les deux est alors reconnue.

Dans le contexte de la double crise de la biodiversité et du climat, tous ces biens font face à de nouveaux défis pour les cinquante années à venir. Les gestionnaires des biens français ont ainsi été invités à présenter leurs initiatives pour préserver et valoriser ces sites, à l'aune du changement climatique. Au-delà des témoignages, il s'agissait de réfléchir au devenir de la Convention du patrimoine mondial avec un questionnement autour de l'immutabilité de la valeur universelle exceptionnelle, et de la nécessité d'agir dès à présent en expérimentant localement des solutions et des approches transversales entre patrimoine naturel et culturel.

L'ensemble des interventions a fait l'objet d'une captation vidéo, dans le cadre du programme e-patrimoines proposé par le ministère de la Culture, direction générale des patrimoines et de l'architecture, mission du patrimoine mondial, et réalisée par l'Université numérique francophone mondiale.

Les actes du colloque présentent les synthèses des interventions lors des tables rondes. L'intégralité des présentations peut être visionnée au lien suivant :

<https://www.e-patrimoines.org/patrimoine/quel-avenir-pour-le-patrimoine-mondial-en-france/>

Ouverture



[Lien vers la vidéo](#)

Bruno FAVEL

Chef de la mission du patrimoine mondial, direction générale des patrimoines et de l'architecture, ministère de la Culture

Dans ce beau musée du Louvre à Lens, nous célébrons le 50^e anniversaire de la Convention de l'Unesco de 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Le contexte international et celui des États sont très difficiles en ce moment, impactés par des décisions politiques, des états de guerre et des cataclysmes. En plus de l'Ukraine et de l'Arménie, j'ai recensé ces derniers jours deux autres catastrophes : celle qui a ravagé le parc national de Rapa Nui situé sur l'île de Pâques, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, et les inondations au Pakistan qui ont dévasté les traces archéologiques de Mohenjo Daro, berceau de l'Indus et de la civilisation.

La cause de cette Convention est infinie. Que vivent longtemps les experts qui ont été les témoins des débuts de cette Convention et que les plus jeunes prennent la relève, c'est notre souhait.



[Lien vers la vidéo](#)

Marie LAVANDIER

Directrice du musée du Louvre-Lens

Soyez tous les bienvenus au musée du Louvre-Lens. C'est avec émotion et joie que nous accueillons ce colloque aujourd'hui. Je tiens à remercier les organisateurs chaleureusement.

Ce colloque revêt à la fois la force du collectif et celle des anniversaires. La Convention de 1972 aura 50 ans dans quelques semaines et notre musée fête ses 10 ans cette année. Nous sommes réunis aujourd'hui par une vision commune, une manière de vivre, d'étudier, de préserver et de regarder ensemble. La Convention de 1972 est un texte vivant, dans le monde entier. Le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais présente une remarquable diversité de témoignages, hérités de l'histoire charbonnière, reconnue en juin 2012.

En venant à vous ce matin, je me demandais ce que serait notre musée sans la Convention de 1972, sans la force de cette communauté mondiale qui relie des sites si différents. Sans cette idée d'une intelligence humaine universelle, la galerie du Temps ne serait pas si ouverte. Nature et culture dialoguent ici sans que l'un ou l'autre prenne l'ascendant. Tous les publics y sont chez eux.

Quel avenir pour le patrimoine mondial en France ? Cette Convention est à elle-même un patrimoine, qu'il nous revient d'interroger, pour continuer à le projeter, à le protéger et à l'aimer. Puisse l'esprit de ce lieu nous soutenir dans nos travaux.

Je vous souhaite à tous un excellent colloque.



Jean-François HEBERT

Directeur général des patrimoines et de l'architecture, ministère de la Culture

Dix ans ont passé depuis que Jean-Jacques Aillagon a pris l'initiative de lancer le musée du Louvre-Lens, dans le cadre d'une politique volontariste de décentralisation de la culture. Ce lieu est parfaitement adapté pour célébrer cet anniversaire.

L'Unesco a été créée en 1945 pour promouvoir une culture de paix, un dialogue des cultures et une compréhension mutuelle des peuples. C'est le sauvetage des monuments de Nubie qui sera le symbole de cette nouvelle solidarité entre les Nations. L'idée d'un patrimoine commun a pris corps à cette occasion, dépassant les principes de la propriété et des frontières nationales.

En ratifiant la Convention en 1975, la France s'est engagée à préserver son patrimoine culturel et naturel. Notre pays est très impliqué sur ces sujets au-delà même de son territoire. Il met ainsi à disposition des pays qui en ont besoin une assistance technique de très grande qualité. Depuis 1991, il développe par exemple une action exemplaire au Cambodge, à Angkor.

Sur les 1 154 sites inventoriés dans le monde par l'Unesco, 49 sont français. Ces sites sont très divers : Canal du Midi, Climats de Bourgogne, Fortifications de Vauban, etc. Les candidatures sont de plus en plus nombreuses et portées par des acteurs de terrain motivés.

Pour faire face à cet afflux de projets et assurer le suivi des projets déjà inscrits, la France s'est dotée d'un cadre spécifique. L'État et les collectivités territoriales ont une responsabilité conjointe à ce titre. Ces dernières valorisent ainsi les biens classés dans leurs documents d'urbanisme et en menant des actions de médiation. La question du suivi, de la conservation et de la gestion du patrimoine mondial est devenue essentielle.

Les biens français du patrimoine mondial sont devenus de réels champs d'expérimentation, contribuant chaque jour à l'innovation en matière de gestion et de valorisation des territoires. Merci des efforts fournis en ce sens. Les préoccupations environnementales sont désormais au premier plan de la gestion de ces biens.

Ces deux jours sont l'occasion de valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre pour faire vivre ces biens et la notion de partage universel du patrimoine mondial, pour la transmission aux générations futures.



Stéphanie DUPUY-LYON

Directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Je suis ravie d'être ici pour célébrer les 50 ans de la Convention du patrimoine mondial, dans ce lieu de culture implanté au cœur de l'ancien bassin minier du Nord-Pas de Calais, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

Cet anniversaire, nous avons voulu le célébrer avec vous les gestionnaires de sites, élus, techniciens, hommes et femmes qui font vivre la Convention du patrimoine mondial en France.

Je tiens à saluer tout particulièrement l'Association des biens français du patrimoine mondial, son président Jean-François Caron et son président d'honneur Yves Dauge. L'ABFPM est un exemple à l'échelle mondiale qui témoigne de l'importance du réseau et des échanges. Je sais que vous vous êtes réunis nombreux il y a quelques jours en Champagne pour les rencontres annuelles de l'association et que, comme toujours, ces journées ont été riches de débats et d'enseignements, marquées par le travail et aussi par la convivialité qui anime ce réseau.

Je remercie aussi nos partenaires opérationnels et scientifiques : UICN et Icomos France qui forment l'expertise de la Convention du patrimoine mondial. Nous sommes très heureux de vous avoir parmi nous durant ces deux jours pour mettre en perspective notre action et penser ensemble les défis des 50 ans à venir.

Je tiens aussi à souligner la coopération fructueuse avec le ministère de la Culture, cher Jean-François Hébert, et l'intérêt que nous avons à bâtir ensemble la feuille de route de l'avenir de la Convention, croisant nos approches et nos outils sur de nombreux thèmes essentiels pour la conservation et la gestion du patrimoine mondial. Je pense notamment au travail interministériel que nous avons mené ensemble et que nous poursuivons sur les énergies renouvelables : éolien depuis 2013, photovoltaïque aujourd'hui.

Ensemble, nous pouvons nous féliciter du chemin parcouru depuis les débuts de la Convention. En particulier, nous avons fait avancer la reconnaissance des sites naturels avec une accélération nette ces dernières années grâce à l'inscription de la Chaîne des Puys – faille de Limagne en 2018, des Terres et mers australes françaises en 2019, et l'extension française des Forêts primaires et anciennes de hêtres d'Europe en 2021. Nous espérons que les deux candidatures de la Martinique et des Îles Marquises rejoindront très prochainement ce cercle prestigieux.

Les paysages culturels aussi s'appuient sur les valeurs naturelles et paysagères reconnues depuis 1992 par la Convention du patrimoine mondial. Là encore, la France a largement contribué à la reconnaissance de ce nouveau type de patrimoine très cher à notre ministère en charge de l'Environnement, des sites et des paysages. Nous sommes, avec nos voisins italiens, le pays qui a le plus inscrit de paysages culturels sur la Liste du patrimoine mondial (8 paysages culturels/ 49 biens).

Tous ces sites sont confrontés à un enjeu de conciliation de l'objectif de préservation de leur valeur universelle exceptionnelle et du nécessaire développement social et économique durable de ces « territoires vivants ». Notre action, au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, est pleinement tournée vers cet enjeu. Au travers des biens du patrimoine mondial, nous avons là une vitrine d'exception qui vient irriguer l'ensemble des

territoires. Même s'il s'agit de territoires d'exception dont la valeur est universellement reconnue, nous devons poursuivre nos efforts et développer des méthodes et des lignes directrices pour garantir un développement harmonieux et respectueux du patrimoine, dont pourront aussi s'emparer les autres territoires. Nous pouvons d'ores et déjà nous appuyer sur des outils qui ont fait leur preuve comme l'aire d'influence paysagère sur le territoire du Mont Saint-Michel et sa baie, ou sur celui de la colline et basilique de Vézelay et valoriser aussi les exemples réussis.

Les efforts doivent aussi porter sur les nouveaux grands enjeux pour la Convention, à savoir la perte de biodiversité et le réchauffement climatique. La Convention doit évoluer concernant la place de la nature dans la gestion des sites patrimoniaux et la prise en compte des enjeux du changement climatique. Elle a commencé à le faire et je suis ravie de voir que des groupes de travail se mettent en place à tous les niveaux pour réfléchir à ces questions et définir un nouveau cadre d'action pour la conservation des sites d'exception.

La première table ronde de cet après-midi abordera justement la question du changement climatique. Elle sera dédiée aux enjeux d'une gestion renouvelée des biens du patrimoine mondial. Le changement climatique est en effet l'une des principales menaces auxquelles est confronté le patrimoine mondial. Selon l'UICN, un tiers des sites naturels est d'ores et déjà impacté par les bouleversements climatiques et ses différents dommages, de la fonte des glaciers au blanchiment des coraux, en passant par le recul du trait de côte, les risques de submersion, inondations, incendies et sécheresses... Il faut donc se poser la question de la prise en compte de ces nouveaux impacts, qui diffèrent des menaces « traditionnelles » pesant sur le patrimoine (destruction, conflits, hyperfréquentation...). Culturels ou naturels, les biens du patrimoine mondial sont ou seront confrontés au dilemme de s'adapter lorsque c'est possible ou d'accepter les pertes irrémédiables et en assurer la mémoire et préserver les traces. Cette accélération des changements globaux implique une réflexion sur les mécanismes de la Convention du patrimoine mondial. Les dispositifs traditionnels ne semblent plus adaptés, l'inscription sur la Liste en péril par exemple n'est pas une solution durable. La question de l'immutabilité de la valeur universelle exceptionnelle elle-même est désormais posée. Comment donc préserver ces patrimoines ou comment témoigner de ce qui n'est plus ? Faudra-t-il revoir les limites des biens, envisager de les déplacer ? Prévoir des espaces de restitution ou de reconstitution du patrimoine ? Les transformer en biens immatériels ou envisager des jumeaux numériques ? Je laisse toutes ces questions à votre réflexion, je ne doute pas que ces deux jours de colloque vont nous aider à formuler des objectifs communs concernant les nouveaux défis de la Convention du patrimoine mondial.

Merci à toutes les personnes qui se sont mobilisées pour organiser cet événement, au musée du Louvre-Lens qui nous accueille dans ces lieux exceptionnels, aux équipes du Bassin minier qui vont demain nous emmener sur un site emblématique du bassin minier, à Loos-en-Gohelle. Merci également à l'ensemble des intervenants, aussi bien les élus, les gestionnaires de site, les experts de l'Unesco, les services de l'État et des collectivités, les professionnels de la conservation du patrimoine et de la nature qui ont bien voulu partager leurs expériences et réfléchir avec nous à l'avenir de la Convention du patrimoine mondial en France.



[Lien vers la vidéo](#)

Jean-François CARON

Président de l'ABFPM

L'arrivée de Marie Lavandier a considérablement renforcé l'ancrage territorial du musée du Louvre-Lens. Celle-ci a pris de nombreuses initiatives en ce sens, ce qu'il faut saluer.

Ma vie politique a commencé avec la défense de la Chaîne des Terrils, 600 petites montagnes faites à main d'homme. Il y a quelque temps, ces terrils étaient utilisés pour véhiculer une image caricaturale et éculée de notre territoire, ce qui a conduit certains de nos habitants à vouloir renier ce territoire. Ce patrimoine fait pourtant partie de notre histoire.

Le patrimoine mondial et la transition ne constituent pas une addition de contraintes, mais de ressources. Dans la période actuelle, les sociétés sont puissamment insécurisées. Près de 80 % de nos étudiants sont éco-anxieux. Vu sous cet angle, le patrimoine nous aide à savoir d'où l'on vient et quel est notre système de valeurs. Pour autant, le patrimoine n'est pas immuable.

Merci à tous d'avoir choisi ce lieu, qui a vécu l'aventure industrielle et qui est un archétype des besoins de transformation du patrimoine, à la symbolique très puissante.



[Lien vers la vidéo](#)

Éric PALLOT

Président d'Icomos France

Lorsque nous avons commencé à réfléchir à la célébration du 50^e anniversaire de la Convention, il nous est apparu, en tant que conseil de l'État partie et du Comité du patrimoine mondial de l'Unesco, indispensable de nous associer à l'ABFPM.

Il nous est apparu aussi qu'il convenait, non de nous tourner vers le passé, mais d'essayer de définir ce que pourrait être le patrimoine mondial de demain et ses défis face à l'évolution de notre monde, l'accroissement de la population mondiale, le tourisme de masse et le changement climatique.

Depuis juin 2021, au sein d'Icomos France, nous avons créé un groupe de travail s'intéressant à la manière dont le patrimoine ancien peut permettre de répondre aux enjeux du changement climatique. Merci d'avoir accepté de débattre de ce sujet au cours de ces deux jours.

Introduction



[Lien vers la vidéo](#)

Lazare ELOUNDOU ASSOMO

Directeur du Centre du patrimoine mondial

Je suis ravi de participer à cet important colloque célébrant le 50^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial. Je vous exprime la gratitude de l'Unesco pour le soutien technique et financier de la France, en faveur de la mise en œuvre de la Convention ratifiée par le pays depuis 1975. Ce soutien est très précieux pour bâtir l'avenir de cette Convention.

Nous allons discuter de l'avenir du patrimoine mondial en France, au cœur de l'ancien bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, inscrit au patrimoine mondial en 2012.

Au cours des 50 dernières années, la Convention a protégé des trésors de l'humanité. Il s'agit d'un instrument juridique international important. Avec 1 154 sites répartis dans 167 pays et près de 3,5 millions de km² protégés, la Convention est le traité international de protection du patrimoine le plus ratifié au monde. Il s'agit d'un mécanisme de coopération internationale unique.

Aujourd'hui, l'un des plus grands défis est de garantir le bon état de conservation et la préservation de la valeur universelle exceptionnelle des biens inscrits. Il est nécessaire de faire le bilan de la mise en œuvre de cette Convention en France. Je suis heureux de saluer le travail accompli par la France pour sensibiliser le public à l'importance de la préservation de ce patrimoine.

Pour célébrer ce 50^e anniversaire, l'Unesco a choisi le patrimoine mondial comme source de résilience, d'humanité et d'innovation. Le dérèglement climatique et la conservation du patrimoine, la représentation équilibrée des sites, le tourisme durable, la transformation numérique et le relèvement post-Covid-19 sont des thèmes prioritaires.

Les sites du patrimoine mondial sont exposés à de nombreuses menaces. Cela implique la nécessité de protéger leurs valeurs uniques et d'améliorer la compréhension de ces valeurs. Cela passe par une gestion adéquate et durable des sites, appuyée par des experts, mais aussi les populations locales. L'engagement de tous est essentiel pour garantir un équilibre vital. Je vous souhaite à tous un colloque fructueux et enrichissant.

Séance inaugurale



[Lien vers la vidéo](#)

Mounir BOUCHENAKI

Expert du patrimoine mondial

Je souhaite dédier mon intervention à la mémoire de l'un des plus grands préhistoriens de notre temps, Yves Coppens, décédé trop tôt.

J'ai rejoint l'Unesco en 1981, au début de la mise en œuvre de la Convention. Un regard rétrospectif et une analyse détaillée de l'évolution de cette Convention sont pertinents. La campagne de sauvegarde d'Abou-Simbel marque l'origine de cette Convention, ainsi que celle de Venise et celle de Borobudur. Trois éléments clés ont d'emblée été introduits dans le texte : la Liste, la double obligation de protection du patrimoine culturel et naturel, l'expression nouvelle de « patrimoine mondial ». L'adoption de la Convention fut par le Secrétariat de l'Unesco un grand moment de joie, un moment unique et historique. Cette Convention est entrée en vigueur en 1975, avec une volonté de parité entre patrimoine culturel et naturel dans les premiers sites inscrits.

Cette Convention novatrice a permis d'allier pour la première fois la nécessité du patrimoine culturel et naturel. Il s'agit d'une avancée remarquable. La Convention reconnaît l'interaction entre l'être humain et la nature, ainsi que le besoin fondamental de préserver l'équilibre entre les deux, ce qui était alors particulièrement visionnaire. Le rôle consultatif primordial des trois organisations internationales a été rappelé dans le texte : Icomos, UICN, ICCROM.

Cette Convention a eu un effet considérable dans la prise de conscience des communautés locales de la valeur de leur patrimoine et de l'ouverture vers une coopération internationale et une solidarité entre pays.

Entre 1972 et 2000, la Convention a gagné en force au fil de son implantation. Sa popularité croissante a confirmé l'intérêt d'un tel instrument international de conservation des sites. En 2022, elle a été ratifiée par 194 États, soit l'universalité des États de la planète. La France se situe aujourd'hui en 4^e position en nombre de sites inscrits, après l'Italie, la Chine et l'Espagne.

Cette Convention fait face en 2022 à une crise sans précédent. Sa 45^e session devait avoir lieu à Kazan, mais en raison de la guerre avec l'Ukraine, le comité ne pourra pas se tenir. Il faudra donc attendre 2023 pour qu'il se réunisse.

Ces difficultés d'organisation se greffent à des critiques contre la gestion de la Convention, en lien notamment avec la politisation de cette dernière. Cette Convention doit faire face à plusieurs défis, relatifs par exemple à la pertinence des défis des experts et la prise de décision. Quelles que soient ses lacunes, cette Convention demeure l'un des mécanismes les plus puissants permettant de présenter les réalisations historiques au monde entier.

Un autre problème s'exprime de plus en plus depuis quelques années : celui du tourisme non contrôlé, de la surfréquentation, de la dégradation des sites, etc. Des manifestations hostiles au tourisme ont ainsi été organisées dans plusieurs villes, comme Venise ou Barcelone. L'Unesco et l'Organisation mondiale du tourisme se sont interrogées sur ces sujets, en promouvant un tourisme culturel.

Des réponses doivent être apportées à ces problèmes. Dans les pays du Sud, la formation des cadres et des personnels techniques doit demeurer une priorité. Le combat pour le climat s'inscrira dans la durée. De plus, nous protégeons mieux ce que nous comprenons.

Pouvons-nous envisager une limitation du nombre de sites inscrits ? Des révisions de nos méthodes de travail et d'évaluation doivent être envisagées.

La question budgétaire est récurrente, d'autant que le nombre de sites augmente et que les ressources sont en baisse.

Le futur des sites du patrimoine mondial doit être lié aux défis posés par le développement des pandémies, les effets dramatiques du changement climatique et les orientations de l'ONU en matière de développement. Profitons de la révolution des technologies digitales et de l'IA pour améliorer la connaissance et la gestion des sites. Il est indispensable de revenir à l'esprit des rédacteurs de la Convention et à la rigueur de l'approche scientifique préconisée par les pères de la Convention.





Table ronde

« *Changement climatique et patrimoine mondial* »

Les changements climatiques : un nouveau paradigme pour la préservation du patrimoine mondial

Sous la présidence d'Ann BOURGÈS,

Secrétaire générale et animatrice GT Climat et patrimoine Icomos France – ingénieure de recherche HDR C2RMF

Cette année de célébration du cinquantième anniversaire de la Convention de 1972 intervient à un moment décisif pour la conservation du patrimoine mondial. Les effets du changement climatique ont été ressentis de manière tangible par les sites du monde entier.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) estime qu'un site naturel sur trois est désormais menacé par les effets des bouleversements climatiques. Ce contexte nous pousse à avoir une réflexion approfondie à l'échelle des biens français inscrits au patrimoine mondial. Des monuments aux centres urbains historiques, des sites naturels aux paysages culturels, tous ont à s'interroger sur les effets du changement climatique sur la valeur universelle exceptionnelle et à élaborer des stratégies d'adaptation et de résilience de leur patrimoine.

La table ronde « Patrimoine mondial et changement climatique » fait témoigner à la fois les organisations consultatives Icomos et UICN France, Aurélie Verney-Carron de l'Université Paris-Est Créteil, ainsi que cinq gestionnaires de biens du patrimoine mondial représentant les Lagons de Nouvelle-Calédonie (bien naturel), les Forêts primaires et anciennes de hêtres d'Europe (bien naturel transnational), les Climats de Bourgogne (paysage culturel), le Pont du Gard (bien culturel) et la ville de Bordeaux (bien culturel).

Propos liminaires



[Lien vers la vidéo](#)

Ann BOURGÈS

Secrétaire Générale et animatrice GT, Climat et patrimoine Icomos France – Ingénieure de recherche HDR C2RMF

Créé en 2021, le groupe de travail changement climatique et patrimoine d'Icomos France s'inscrit dans la continuité des élans institutionnels déjà à l'œuvre. Notre travail s'intéresse non seulement aux effets du changement climatique sur le patrimoine, mais aussi à la façon dont le patrimoine peut répondre aux effets du changement climatique. Ce groupe est composé de plus de 40 membres professionnels issus de tous horizons, en phase avec les besoins constatés *in situ*. Nous avons pour objectif de reconnaître les problématiques de terrain et d'identifier les leviers réalistes et pratiques.

Tous nos patrimoines sont déjà concernés par ces effets du changement climatique. Le patrimoine mondial est un exemple de l'adaptation au changement climatique. Il se doit également d'être source d'inspiration pour tous. Il peut être moteur et vitrine de l'expérimentation face au changement climatique.

Ce patrimoine est en mouvement. Nous devons aujourd'hui comprendre ces mouvements, pour propulser nos réflexions vers l'avenir. Ce patrimoine est vivant, il a toujours été impacté par son environnement naturel et culturel. Par son histoire, il est évolutif.

Nous regarderons ensemble la Convention du patrimoine mondial, qui peut également être un outil pour nous guider à travers ces changements.

Erwan CHEREL

Chargé de mission aires protégées, Comité français de l'UICN

L'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN) est une organisation consultative du Comité du patrimoine mondial. L'UICN développe également des outils à destination des gestionnaires et évalue, via l'Horizon du Patrimoine mondial, les perspectives de conservation de la valeur universelle exceptionnelle des biens naturels.

Le Comité français de l'UICN est une structure indépendante de l'UICN et n'intervient pas en tant qu'organisation consultative. Dès sa création en 1992, le Comité français s'est saisi des problématiques en lien avec la gestion des biens naturels et la mise en œuvre de la Convention de 1972. En 2012, un groupe de travail dédié au Patrimoine mondial a été créé, regroupant des experts spécialistes de sciences sociales et naturelles. Initialement pensé pour accompagner les candidatures à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, le groupe de travail s'oriente aujourd'hui vers la mise à disposition d'expertise pour les gestionnaires des biens naturels et mixtes. En 2021 et 2022, une liste d'actions pouvant être menées par les acteurs de la Convention a été coconstruite avec les gestionnaires.

Le Comité français de l'UICN contribue auprès du Muséum national d'histoire naturelle et avec Icomos France à une formation des professionnels à la gestion des projets de conservation à l'interface nature-culture. Le Comité français participe également à des réflexions impulsées par l'ABFPM sur le critère (vii), les paysages culturels et à la dichotomie nature-culture.

L'objectif du Comité français de l'UICN aujourd'hui est de se mettre au service des gestionnaires en leur facilitant un accès à une expertise variée et de qualité.

Le patrimoine : vulnérabilités et ressources pour l'action climatique



[Lien vers la vidéo](#)

Aurélie VERNEY-CARRON

LISA-UPEC (laboratoire interuniversitaire des systèmes atmosphériques,
Université Paris-Est Créteil)

Selon l'Unesco, le patrimoine porte des valeurs d'héritage qui doivent être préservées. Il évolue également nécessairement dans le temps, du fait de différents facteurs interdépendants, comme le climat ou les actions humaines.

Nous allons donc nous interroger sur les manifestations du changement climatique et leurs impacts sur le patrimoine, avant d'évoquer le rôle du patrimoine comme levier de l'action climatique.

Le changement climatique causé par l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère a des effets sur des processus longs. L'augmentation de la température peut augmenter l'humidité et changer le régime des précipitations, va provoquer la fonte des glaces et une dilatation thermique des océans, entraînant une montée du niveau des eaux, avec diverses conséquences. L'augmentation du CO₂ dans l'atmosphère induit également une acidification des océans.

Pour évaluer ces effets du changement climatique et prendre les mesures nécessaires, il faut les prévoir et les quantifier. Les climatologues réalisent ainsi différents modèles, qui tiennent compte des émissions anthropiques, prises en compte dans différents scénarios. Quatre scénarios ont ainsi été définis. Le plus optimiste requiert une baisse des émissions immédiate et drastique et le plus pessimiste suit la tendance actuelle des émissions, sans qu'aucune mesure ne soit prise. La surface de la banquise pourrait diminuer de moitié, voire complètement disparaître, selon le scénario pessimiste. Le niveau moyen des mers va continuer de s'élever et pourrait atteindre 1 m de plus à l'horizon 2100.

En ce qui concerne les événements extrêmes, leur lien avec le changement climatique est avéré. Il s'agit de vagues de froid ou de chaleur, de sécheresses ou de tempêtes, etc. Ces événements sont cependant plus difficiles à modéliser. Ces effets du changement climatique auront des impacts sur les milieux naturels et les sociétés, ainsi que sur le patrimoine, qui sont évalués.

Les effets sur le patrimoine ont été peu décrits dans les rapports du GIEC ou de l'IPCC. Ils ont commencé à l'être en 2013, puis dans des rapports spéciaux en 2018 et 2019. Pour l'heure, aucune approche systématique ne permet de catégoriser ces impacts, ces risques et ces vulnérabilités. Pour les sites naturels, la fonte des glaces, la hausse du niveau marin, la perte de biodiversité, la migration des espèces, les modifications des précipitations, le risque d'incendie et l'érosion côtière sont les principaux risques recensés. Pour les sites culturels, des événements météorologiques violents, la hausse du niveau marin, l'érosion, les inondations et le changement de régime de pluie sont évoqués.

Il faut également mettre en valeur le rôle de levier de l'action climatique que peut jouer le patrimoine. Ce dernier peut souligner l'urgence climatique, les sites iconiques montrant les effets de ce changement climatique, ainsi que les stratégies d'atténuation et d'adaptation. Les formes tangibles et intangibles du patrimoine ont permis d'enregistrer des adaptations au climat, qui peuvent être analysées. Nous avons ainsi beaucoup à apprendre du passé pour guider les décisions du futur. Enfin, le patrimoine peut jouer un rôle clé dans la résilience face au changement climatique et renforcer la cohésion sociale. Il doit ainsi accompagner les transformations sociétales qui sont nécessaires.

Le patrimoine est donc à la fois vulnérable au changement climatique, mais il est aussi un formidable réservoir d'idées et d'inspirations.

Expériences de gestionnaires de biens

L'action climatique dans la gestion des biens : diagnostic, trajectoires et gestion évolutive, outils

1) L'initiative Récifs Résilients en Nouvelle-Calédonie



[Lien vers la vidéo](#)

Amélie SECHAUD

Cheffe de projet Récifs Résilients, Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie

Les Lagons de Nouvelle-Calédonie ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 2008. Il s'agit d'un bien en série, comprenant six zones marines, sur une superficie de 16 000 km². Sa gestion est opérée par quatre gestionnaires locaux selon une approche participative et coordonnée par l'Agence néo-Calédonienne de la biodiversité.

Ces lagons et récifs coralliens tropicaux constituent un exemple exceptionnel d'écosystèmes extrêmement divers. Le bien est inscrit selon trois critères : le critère (vii) portant sur la beauté naturelle, le critère (ix) portant sur les processus biologiques et écologiques en cours et le critère (x) portant sur la diversité biologique et les espèces menacées.

Les récifs coralliens sont essentiels à la santé de la planète et rendent de nombreux services écosystémiques aux populations concernées. Ils font cependant face à plusieurs menaces, notamment le changement climatique. En Nouvelle-Calédonie, la fréquence des épisodes de blanchissement est estimée à 1 fois par an dès 2040, selon certains scénarios.

La conférence des gestionnaires des sites marins inscrits au patrimoine mondial de 2016 a permis de constater que tous les sites marins avaient un besoin urgent d'un programme d'actions complet et soutenu pour renforcer la résilience de ces sites face au changement climatique. L'initiative internationale « Récifs Résilients » a ainsi pour objectif de renforcer la résilience de ces récifs et des communautés qui en dépendent. Elle s'attache autant à la dimension naturelle qu'à la dimension sociale et à la gouvernance. Cette initiative se décline sur 4 sites pilotes inscrits au patrimoine mondial : Belize, côte Ouest de l'Australie, île du Palaos et Nouvelle-Calédonie, tous soumis aux impacts du changement climatique et aux menaces liées aux activités humaines. Elle permet d'élaborer une stratégie de résilience, de financer des actions prioritaires et de donner accès à un réseau d'experts mondial.



Lancé en 2019 en Nouvelle-Calédonie et terminant en 2024, l'objectif consiste à définir une vision globale pour renforcer la résilience des écosystèmes marins, ainsi que des communautés, à l'échelle du pays. L'initiative a d'abord mis en place la gouvernance locale du projet avec un chef de projet et la création d'un comité de suivi et de pilotage, qui, ensemble, élaborent une stratégie de résilience. En parallèle à cette co-construction, l'initiative met en place des actions pour renforcer les capacités des gestionnaires sur le territoire. Dès l'année prochaine, des projets de plus grande envergure seront financés et mis en œuvre dans le cadre de la stratégie, tout en développant les partenariats.

2) La hêtraie de la Massane : un poste avancé du changement climatique. Forêts primaires et anciennes de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe



© Réserve naturelle nationale Massane



[Lien vers la vidéo](#)

Élodie MAGNANOU

Gestionnaire de la réserve naturelle nationale de la Massane

Les dernières 2,4 millions d'années ont été ponctuées par des changements climatiques naturels, selon des fluctuations de l'ordre de 100 000 ans, alternant périodes glaciaires et périodes interglaciaires, équivalentes au climat que nous connaissons aujourd'hui. Au cours des périodes glaciaires, l'ensemble des espèces tempérées était restreint au Sud de l'Europe, dans les péninsules, qualifiées de régions refuges pour ces espèces.

Le hêtre a connu une expansion fulgurante après la dernière glaciation et les populations du Nord ne sont présentes dans ces régions que depuis cette époque. Cette essence est dominante dans les forêts tempérées d'Europe, elle est présente de la Méditerranée à la Scandinavie.

Trois sites français viennent de rejoindre le patrimoine mondial, en 2021 au sein du bien en série transnational des Forêts primaires et anciennes de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe : le Bois du Chapitre, Le Grand Ventron et de la Massane. Ces trois vieilles forêts non exploitées viennent compléter la diversité des hêtraies de ce bien en série en termes de climat, de sols et de signature génétique.

Le site de la Massane est situé sur le contrefort des Pyrénées, à 5 km de la Méditerranée, entre 600 et 1 000 m d'altitude. Cette forêt de hêtres fait partie des zones refuges du hêtre lors des glaciations et s'y est maintenue depuis.

Il s'agit d'une forêt ancienne, associant étroitement le hêtre et l'if. Cette forêt est en libre évolution depuis 140 ans, voire 300 ans pour certaines portions. 9 200 espèces sont répertoriées sur seulement 336 hectares à la Massane, qui constitue un carrefour biogéographique.

Il s'agit également d'un poste avancé du changement climatique. La Massane se situe en limite de l'enveloppe climatique du hêtre, avec un régime de températures plutôt élevées et un régime de précipitations plutôt basses. La Massane est exposée aux conditions climatiques auxquelles seront probablement exposées les autres forêts de hêtres européennes à plus ou moins longue échéance. Le hêtre est l'espèce clé de voûte de cet écosystème. Sans lui, de nombreuses espèces ne seront pas capables de se maintenir.

Un suivi forestier a été engagé il y a 20 ans à la Massane. Au total, 50 000 arbres sont répertoriés, sur 28 ha de la forêt, ce qui correspond à un suivi considérable. Sur 20 ans, nous observons en moyenne 2 % de mortalité. Cette mortalité n'est pas homogène et peut être expliquée par des gels tardifs ou des sécheresses.

La Massane dispose d'une biodiversité incontestable et phénoménale. En tant que forêt ancienne, elle est résiliente et a été présente en continu sur le site. Il s'agit d'un poste avancé du changement climatique, en marge sud de présence du hêtre. La libre évolution y laisse opérer la sélection naturelle et l'adaptation naturelle du hêtre aux changements qu'il subit. De notre côté, nous observons et tentons de comprendre, sans intervenir.



Extrait papier de la cartographie forestière géo référençant les 50 000 arbres de suivi forestier. Chaque couleur représente une essence. La taille du cercle est révélatrice du diamètre de l'arbre.

3) Les Climats du vignoble de Bourgogne Patrimoine mondial : un paysage culturel viticole face au changement climatique



Association des Climats du vignoble de Bourgogne © Michel Joly



[Lien vers la vidéo](#)

Bertrand GAUVRIT

Directeur de l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial

En Bourgogne, le terme de « Climat » renvoie à une parcelle de vignes vendangée et vinifiée séparément, sans assemblage et en monocépage. Chaque climat donne ainsi un vin spécifique, avec sa propre personnalité, qui porte le nom du climat. Ce modèle de viticulture est unique au monde et a été reconnu comme tel par l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 2015. Il s'agit également d'un paysage culturel vivant, marquant l'histoire des hommes, avec des villes et des villages totalement associés. Ce paysage compte 13 000 ha, sur 60 km de long.

L'équilibre de ce site est fragile, d'autant que le changement climatique n'avait pas été appréhendé avant 2015, lors de la rédaction du dossier de candidature des Climats. Le développement durable n'apparaissait ainsi pas dans le plan de gestion initial. Une commission de développement durable a été mise en place en 2021, intégrée au plan de gestion, avec notamment des réflexions sur l'adaptation au changement climatique.

Ce territoire appréhende cette question depuis plusieurs années. Une viticulture d'excellence y est pratiquée, avec une grande traçabilité. Chaque geste y est étudié depuis plusieurs siècles. Nous avons donc rapidement pu observer ce changement climatique, avec notamment une rupture identifiée en 1988. Les débourrements et les vendanges sont par exemple de plus en plus précoces.

Ce territoire s'intéresse également beaucoup aux évolutions que le changement climatique pourrait engendrer. Les vendanges pourraient ainsi désormais y être effectuées en août très régulièrement. De nombreuses études scientifiques sont en cours pour s'adapter à ces évolutions (écartement des rangs, clones naturels de nos deux cépages...).

L'innovation est indispensable dans ce contexte, dans le respect de la viticulture de terroir pratiquée sur le territoire. La connaissance va impacter positivement la VUE.

Depuis plusieurs années, l'Interprofession viticole travaille en outre sur l'empreinte carbone des vins de Bourgogne, notamment sur les déplacements, le packaging, etc. Des objectifs élevés ont ainsi été fixés dans ce domaine.

La communication et la formation sont cruciales, pour travailler ensemble et atténuer les effets du changement climatique sur un territoire en perpétuelle évolution. Le lien entre les acteurs est primordial et doit être renforcé. Ce lien passe notamment par le développement d'une culture commune sur le territoire.

Ces objectifs doivent aussi être inscrits dans les documents d'urbanisme, ce qui n'est pas toujours chose facile. Des outils et des référentiels sont en cours d'élaboration, intégrant le changement climatique, en vue de bien gérer notre territoire et d'étudier les impacts sur la VUE.



Association des Climats du vignoble de Bourgogne © Michel Joly

4) Les dimensions naturelles de la gestion d'un bien monumental, le Pont du Gard



© François Allaire



[Lien vers la vidéo](#)

Sonia SABATIER

Attachée à la coordination scientifique du Pont du Gard

Le Pont du Gard est un aqueduc gallo-romain situé dans le département du Gard, en Occitanie. Ce bien a été inscrit au Patrimoine mondial en 1985 (sans plan de gestion) pour sa valeur historique et son ingénierie. Un aménagement y a été réalisé dès 1996, pour accueillir le public et maîtriser les flux de visiteurs.

Des questionnements se sont posés sur le devenir du site face à d'éventuels aléas affectant sa préservation et son écrin paysager. Dans sa forme actuelle, le site a rouvert en 2000. En 2007, après le premier rapport périodique, une zone tampon de 691 ha a été mise en place, au-delà de notre domaine de gestion.

Le bien est aujourd'hui doté d'un plan de gestion, travaillé par une concertation territoriale mettant en lumière plusieurs interrogations concernant la préservation et l'intégrité de la VUE du Pont du Gard et de sa zone tampon.

Ce site intègre dans sa gestion des aléas naturels comme les inondations ou les incendies, ainsi que la sismicité. Il est aujourd'hui nécessaire d'anticiper la gestion des risques de la zone tampon. Les épisodes de sécheresse modifient la biodiversité environnante, ce que nous constatons depuis 2003. La flore locale sera-t-elle en capacité de supporter ces changements climatiques ? Nous menons une réflexion sur le devenir de ces espèces et comptons mettre en place un laboratoire d'observation, pour analyser le paysage méditerranéen et son évolution.

La récurrence des aléas pouvant impacter le bien et la zone tampon constitue un sujet d'inquiétude et de questionnement. Les acteurs de la gestion des risques doivent veiller à la cohérence de leurs actions. Une partie de cette gestion du risque passe par exemple par le maintien d'activités pastorales et le débroussaillage coupe-feu. Cette dimension préventive passe par l'accompagnement local de toutes les parties prenantes, sur tout le territoire concerné.

Lors de la concertation menée à l'occasion de l'élaboration du plan de gestion Unesco, en 2020, la question du changement climatique a été évoquée, de même que celle de la sobriété. De ces débats sont ressortis un engagement et une nécessité de maintenir la sobriété sur le territoire, en matière d'eau et d'énergie.

Comment faire face au changement climatique, affectant l'intégrité de notre VUE ? La déclaration de valeur universelle définit le bien culturel et monumental dans ses dimensions historique, architecturale et de technicité antique. Quid des risques encourus pour maintenir l'authenticité du bien ? Pour anticiper l'évolution induite par le changement climatique, trois actions ont été inscrites dans le plan de gestion, que nous comptons rapidement mettre en place, en partenariat avec les parties prenantes gestionnaires de la zone tampon.

5) Bordeaux, Port de la Lune, quelle place pour le patrimoine dans l'action climatique ?



[Lien vers la vidéo](#)

Anne-Laure MONIOT

Cheffe du service Architecture et patrimoine urbain en projet, ville de Bordeaux, Bordeaux métropole

Tout en conservant sa valeur universelle et exceptionnelle, le cas de Bordeaux démontre comment le Port de la Lune évolue et se transforme. Cet ensemble urbain est fait d'architectures combinant des valeurs esthétiques, historiques et d'usage. Il est largement propriété d'acteurs privés et nécessite des travaux d'entretien réguliers. Le patrimoine n'y est pas considéré comme une collection d'objets mais comme un patrimoine urbain, fait d'assemblages de parcelles occupées de bâti et de non bâti et structurées par le réseau viaire.

Mais ce site change selon les contingences de son temps, en l'occurrence celles du changement climatique. Aujourd'hui, la végétalisation de l'espace public est souhaitable pour résorber les îlots de chaleur urbain. D'autres aménagements sont également nécessaires et programmés, notamment l'aménagement de transports alternatifs à l'automobile individuelle.

Un nouveau plan d'action complémentaire au plan de gestion a été créé en 2019. Plus d'une centaine d'agents ont participé à ce travail d'où émergent deux tendances : celle de plus en plus pressante d'accélérer la transformation du bâti et du non bâti et celle d'élargir le champ du patrimoine à sa valeur d'usage au-delà des valeurs historiques et esthétiques.



Le carrefour rues Lagrange / Le Chapelier avant réaménagement
© Pôle territorial de Bordeaux



Le carrefour rues Lagrange / Le Chapelier réaménagé en 2016-2017 selon le guide
© Olivier Panier des Touches

Stéphane GOMOT

Conseiller municipal délégué, Mairie de Bordeaux

J'ai souhaité partager avec vous la manière dont ces transformations peuvent inspirer les réflexions d'un nouveau local. En 1973, un an après la mise en place de la Convention, a éclaté le grand choc pétrolier. La température des sols et des océans s'est également élevée à partir des années 1970. 50 ans plus tard, nous continuons d'être touchés par ces phénomènes. Les calamités climatiques s'intensifient et nous vivons un nouveau choc énergétique.

À Bordeaux, nous avons connu cet été quatre canicules en deux mois, alors qu'au Port de la Lune, les habitants doivent souvent vivre sur des surfaces restreintes. C'est l'habitabilité de la ville et son homogénéité architecturale qui sont menacées à moyen terme. La sagesse nous impose de ne pas ignorer que les cultures humaines sont nécessairement impermanentes, que des biens comme le Port de la Lune ne sont pas éternels. Afin de préserver et de transmettre l'essence de la valeur universelle exceptionnelle de nos biens urbains, pourrions-nous revendiquer longtemps encore qu'ils resteront à jamais inchangés ? Face à l'inéluctabilité de ces changements, aurons-nous le courage de réinterroger les paradigmes du patrimoine mondial ? Il est de notre responsabilité de ne pas éluder toutes ces questions.

Grand témoin

Comment impulser l'action climatique sur les biens du patrimoine mondial ?



[Lien vers la vidéo](#)

Jean-François CARON

Président de l'ABFPM, Maire de Loos-en-Gohelle

Il est très étonnant de constater que ces enjeux sont prévisibles depuis le rapport Meadows. Je suis un militant historique de la transition et suis atterré par le déni qui a prévalu sur ce sujet depuis plusieurs années. Désormais, ce déni est clos et le sujet s'est déplacé. Des débats portent cependant sur le caractère systémique de cet enjeu de transition. Le patrimoine tel que nous l'évoquons aujourd'hui était présent bien avant la modernité. La table ronde à laquelle nous venons d'assister prouve qu'il ne s'agit pas de petites questions d'adaptation.

D'autres débats portent sur la façon de faire face à la transition. Il est nécessaire de changer d'imaginaire sur le développement et de travailler sur les résistances au changement. Les enjeux de transition sont des enjeux de société, collectifs, d'arbitrages entre usages.

Quel peut être l'apport du patrimoine mondial ? Un premier sujet porte sur la question de la responsabilité. Il faut que chacun prenne ses responsabilités. De plus, l'innovation naît souvent de la contrainte. Dès lors, les contraintes que nous vivons aujourd'hui dans le champ du patrimoine peuvent être intéressantes.

Le patrimoine constitue un repère lorsque le monde tangué. L'ABFPM est gestionnaire de toutes ces contraintes et de toutes ces injonctions contradictoires. Ce travail nécessite l'implication de toutes les parties prenantes de nos sites. Ces dernières doivent être écoutées et impliquées. La coopération de tous les acteurs est essentielle pour la transition, afin de définir des compromis.

Échanges avec la salle

Le changement climatique nous rappelle que nous faisons partie d'un système vivant évolutif, que certains événements nous dépassent et que nos ressources ne sont pas inépuisables. Sans doute faut-il repenser la notion d'attribut, de valeur universelle exceptionnelle, de zone tampon par une lecture nouvelle et globale.

Notre système actuel s'effondre et nous devons songer à la décarbonation. Il convient d'envisager des logiques de décarbonation pour les sites du patrimoine mondial.

La démarche menée à Bordeaux est très intéressante. Il s'agit d'une démarche globale, concernant tous les patrimoines. Le patrimoine mondial doit justement servir de modèle pour une telle gestion. Aujourd'hui, au motif du réchauffement climatique, certains problèmes sont mal résolus, ce qui engendre de nouveaux problèmes. Il convient ainsi de mener des réflexions en profondeur.

Lorsqu'un site intègre la Liste des biens du patrimoine mondial, il a lancé une dynamique parfois infléchie par le changement climatique. Comment faire de cette Convention du patrimoine mondial un outil d'intégration ? Est-il envisageable d'intégrer le changement climatique dans cette Convention du patrimoine mondial ?

Le texte de la Convention et ses orientations encadrent les pratiques et les interprétations. Il faut que l'Unesco et les instances consultatives aident les gestionnaires à définir des solutions juridiques pour ménager ces différents intérêts.

Néanmoins, on ne peut pas tout attendre de l'Unesco. Par les expériences et le partage de ces dernières, les sites peuvent innover ensemble à partir de la connaissance des territoires.

Il faut aussi décloisonner nos façons de penser et sortir d'une vision strictement patrimoniale et culturelle. Au quotidien, nous devons nous intéresser à la mobilité, à l'habitat, à la conservation d'environnements naturels, etc.


Un territoire qui ne s'interrogerait pas sur ces questions ferait fausse route. Un tiers du programme d'action des Climats de Bourgogne jusque 2026 est consacré au changement climatique et au développement durable, sans que cela soit inscrit dans le plan de gestion du bien. Il semble effectivement qu'il faille à terme faire évoluer ce dernier.

Pour que ces réflexions puissent être effectivement mises en œuvre dans les plans de gestion, il faut un engagement des élus, ainsi que des agents de la collectivité, des acteurs de la société et de l'État. C'est lorsque ces quatre parties prenantes parviennent à travailler ensemble que des stratégies territoriales peuvent être construites en prenant en compte les compromis nécessaires. La question de la gouvernance est primordiale.

Les biens sont vivants et ont toujours évolué. Aujourd'hui, nous comprenons qu'ils doivent évoluer encore plus vite. Qui saura mesurer jusqu'où les biens pourront évoluer sans perdre leur intégrité ? Quid de leurs capacités à participer à l'accueil des énergies renouvelables ?

Il pourrait être intéressant de mobiliser également les zones tampons et les sites candidats pour mener des expérimentations. Le changement d'échelle amène en effet à se poser de nouvelles questions. Le sujet de la revalorisation de la zone tampon a été évoqué à plusieurs reprises.

Enfin, les objectifs et les perspectives doivent être étudiés. À Bordeaux, par exemple, il est utile de disposer d'une étude d'impact de la montée des eaux sur la Gironde et la Garonne, ainsi que sur le Port de la Lune. Des études sont liées au plan de prévention risque inondation justement en cours d'actualisation.



La mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de 1972 : une collaboration entre ministères et les biens inscrits



Vincent MONTRIEUX

Sous-directeur de la qualité du cadre de vie, direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Les échanges précédents, à la fois sur le cadre historique de la Convention de 1972 et sur le défi actuel de l'action climatique des biens du patrimoine mondial, ont été véritablement inspirants et riches d'enseignements. Les gestionnaires de bien sont tous brutalement confrontés à l'accélération des changements globaux, ce qui les contraint à déployer des solutions nouvelles et à arbitrer constamment entre les principes de la conservation et de l'adaptation pour favoriser la résilience des territoires.

Nous nous intéresserons dans la deuxième table ronde aux différents enjeux de la gestion d'un bien, à travers les questions fondamentales de la connaissance et de l'appropriation de la valeur universelle exceptionnelle, du tourisme durable, de la conciliation des usages dans ces territoires vivants habités et de la gouvernance.

Au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, nous sommes convaincus de la vertu du dialogue avec les territoires. À ce titre, le partenariat avec l'ABFPM est essentiel et les rencontres des gestionnaires organisées chaque année par l'association nous donnent l'occasion d'échanger. Il existe un réel besoin au travers de la diversité des 49 biens français d'affirmer les missions et les responsabilités d'un gestionnaire de bien, de recueillir les bonnes pratiques pour la gouvernance, d'accompagner l'élaboration des plans de gestion des biens.

Même si le nombre de biens naturels inscrits en France reste modeste, il a doublé ces dernières années. Pour accompagner les territoires, nous renforçons l'accompagnement par l'État avec la mise en place d'un réseau de correspondants patrimoine mondial en DREAL. Nous comptons développer des échanges fructueux pour que cet accompagnement de l'État soit global et interministériel.

Le ministère se tient aussi à disposition des gestionnaires de biens, pour les aider à utiliser les documents de planification et permettre de protéger les biens grâce aux outils d'aménagement et d'étude d'impacts. Les sites du patrimoine mondial nous poussent justement à avoir des exigences fortes et à aller chercher l'exemplarité.

En ce qui concerne l'intégration des énergies renouvelables au sein des sites patrimoniaux, nous travaillons à l'élaboration de doctrines et guides avec le ministère de la Culture pour homogénéiser les pratiques et améliorer la qualité et l'acceptabilité des projets.

Je tenais aussi à évoquer le lancement du 3^e cycle des rapports périodiques pour la France. Nous souhaitons faire de cette échéance un moment clé de la réflexion et du bilan sur la gestion des biens français. Les travaux de ce colloque autour des questions de VUE, de fréquentation, de gouvernance nous y aideront très certainement et je remercie les gestionnaires qui participent à ces échanges.



[Lien vers la vidéo](#)

Isabelle CHAVE

Sous-directrice des monuments historiques et des sites patrimoniaux, direction générale des patrimoines et de l'architecture, ministère de la Culture

Les premières inscriptions françaises proposées par le ministère de la Culture datent de 1979, la France ayant compté parmi les vingt premiers États parties ayant ratifié la Convention en 1975. Le ministère s'est alors engagé de manière volontariste en prenant l'initiative des premiers dossiers d'inscription, qui prenaient à l'époque une forme sommaire. Au fil de l'élargissement de la liste à d'autres biens que les monuments proprement dits, l'État a continué à accompagner ce mouvement. Des centres bâtis et des paysages culturels ont ainsi été valorisés à partir de la fin des années 1980 et du début des années 1990. C'est à cette époque que les collectivités territoriales ont commencé à se mobiliser pour présenter de nouvelles candidatures, pour des biens en série. Au début des années 2000, les gestionnaires se sont professionnalisés, en matière d'animation des services et de montage des dossiers. En 2007, l'ABFPM a été fondée et le ministère de la Culture a mis en place un suivi des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Il s'agit en l'occurrence d'une tâche importante et exigeante, s'inscrivant notamment dans le cadre des rapports périodiques devant être soumis à intervalles réguliers à l'Unesco. Alors que l'Unesco recommandait aux États parties de mettre en place des plans de gestion pour les biens ainsi que des zones tampons, en France, la charte pour la gestion des biens français inscrits à la Liste du patrimoine mondial a été signée en 2010, donnant un cadre conventionnel au suivi des biens inscrits. Les préfets de région (directions régionales des affaires culturelles) ont ensuite nommé au sein de leurs services des correspondants chargés d'assurer le suivi de ces biens. Le cadre de la charte de 2010 devenant insuffisant, le ministère de la Culture a proposé de faire entrer la notion de patrimoine mondial en droit français. C'est ainsi qu'en 2016, à la faveur de la loi sur la liberté de la création, l'architecture et le patrimoine, dite loi LCAP, le code du patrimoine a établi la responsabilité conjointe de l'État et des collectivités dans le maintien de la VUE des biens inscrits et demande désormais aux gestionnaires des biens de se doter d'une zone tampon et d'un plan de gestion.

Sur près de 50 ans, le ministère de la Culture et les collectivités locales chargées des biens culturels inscrits ont évolué ensemble, se dotant des compétences requises et des moyens croissants et mettant en œuvre un cadre réglementaire. Chacun peut également constater la prise de conscience toujours plus grande des décideurs nationaux et locaux de l'effet de levier de la Convention internationale. Le patrimoine mondial est devenu en 50 ans plus qu'un dispositif de reconnaissance en France : un engagement conjoint au long terme entre un gestionnaire patrimonial et l'État.



[Lien vers la vidéo](#)

Jean-François CARON

Président de l'ABFPM

La coopération signifie la compréhension des contraintes de l'autre. C'est sur ces bases que les relations entre l'État et l'ABFPM se sont construites. Nous avons mis en place des Conventions triennales avec les deux ministères, qui nous permettent de construire une programmation de nos actions et des espaces de dialogue.

En 2016, nous avons mené un travail sur les enjeux de la professionnalisation des gestionnaires de biens. Nos habitudes de travail en commun se sont ainsi développées. Quels sont les responsabilités, les devoirs et les droits de chacun ? Ceci mériterait parfois d'être précisé, notamment au niveau local et dans les différentes régions. À certains endroits, des difficultés peuvent être rencontrées.

La complexité des enjeux est aujourd'hui de plus en plus prégnante : climat, surfréquentation, protection, médiation, modèles économiques, etc. Nous avons besoin de mettre nos moyens en cohérence et de comprendre les enjeux des gestionnaires, qui doivent faire face à de nombreuses injonctions contradictoires. Il convient de faire en sorte que la réglementation accorde une place à la prise en compte des problématiques locales.

La question du patrimoine est devenue un enjeu de développement. Il faut bien en avoir conscience.



Table ronde

« *Faire vivre les biens du patrimoine mondial* »

Sous la présidence de Jean-Jacques AILLAGON,
Ancien ministre, Président de la Mission Nice patrimoine mondial

La table ronde s'articule autour de cinq grands enjeux auxquels sont confrontés les gestionnaires des biens inscrits :

- la connaissance ;
- l'appropriation ;
- le tourisme ;
- la conciliation des usages ;
- la gouvernance.

Pour chacun de ces thèmes un ou plusieurs biens sont amenés à témoigner : le Val de Loire pour la connaissance, le bassin minier du Nord – Pas-de-Calais et les Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion pour l'appropriation, la Saline royale d'Arc-et-Senans (au nom des biens de Bourgogne – Franche Comté) pour le tourisme, L'œuvre de Le Corbusier pour la conciliation des usages, et enfin Coteaux, Maisons et Caves de Champagne pour la gouvernance.

Propos liminaires



[Lien vers la vidéo](#)

Jean-Jacques ALLAGON

Ancien ministre, Président de la Mission Nice patrimoine mondial

Je tiens tout d'abord à remercier les organisateurs de cette importante rencontre de Lens : le ministère de la Culture, le ministère de la Transition écologique, l'Association des biens français du patrimoine mondial et Icomos France. Je remercie également Marie Lavandier de nous accueillir dans cette maison qui m'est tout particulièrement chère.

Cette table ronde porte sur la façon de faire vivre les biens du patrimoine mondial. Tout d'abord, lorsqu'on réfléchit à cette question, il faut naturellement prendre en compte l'extrême diversité des biens du patrimoine mondial. Il y a en France 49 biens inscrits, 42 biens culturels, 6 biens naturels et un bien mixte. Certains sont des biens uniques, d'autres sont des biens en série qui forment un réseau, certains se situent dans des espaces urbains, d'autres dans des espaces ruraux. Pour chacune de ces catégories se posent des questions différentes. Néanmoins, il y a également des questions qui sont partagées par l'ensemble des gestionnaires de ces biens.

La première réalité à laquelle nous sommes tous confrontés, et je l'ai été en tant que porteur de projet de la candidature de « Nice, la ville de la villégiature d'hiver de riviera » inscrite en 2021, c'est le constat que l'inscription n'est pas un terminus. En effet, dans l'esprit de certains élus, les choses sont terminées une fois l'inscription acquise. Or, c'est précisément au moment de l'inscription que commence l'engagement au service du bien inscrit. Cette pérennité de l'intérêt pour l'inscription doit parfois s'inscrire dans des contextes d'alternances politiques qui peuvent être assez radicales. Il appartient alors aux collectivités, dont les histoires politiques sont très différentes les unes des autres, d'assumer un engagement qui a été pris en leur nom, mais aussi par la République française puisqu'aux termes de la Convention de 1972, c'est l'État partie qui est le premier garant de la pérennité de la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Parmi les tâches qui découlent de la problématique « faire vivre les biens du patrimoine mondial », figure en premier lieu la nécessité de faire connaître le bien et de partager cette connaissance avec l'ensemble des habitants et des visiteurs d'un territoire. En effet, un bien patrimonial, qu'il soit inscrit au patrimoine mondial ou simplement protégé, s'il n'est pas reconnu par les citoyens, devient un bien quasiment illégitime, pouvant même être considéré comme une gêne plus que comme un véritable atout. Cela est d'ailleurs vrai aussi pour les monuments historiques, notamment pour le patrimoine religieux qui, dans le contexte actuel de déchristianisation de l'Europe, risque de devenir progressivement un bien étranger à la plupart de nos concitoyens. Cet exercice de légitimation du bien par la connaissance suppose bien sûr, en amont, de recueillir les connaissances nécessaires. Il s'agit ensuite de mettre en œuvre des actions systématiques de médiation, en liaison avec plusieurs partenaires en premier lieu avec l'éducation nationale et les universités, même si aujourd'hui on observe que beaucoup d'universités s'intéressent moins qu'il y a quelques dizaines d'années à l'histoire et à

la géographie locale. Cette question de la connaissance et de sa transmission sera abordée par les intervenants de la première table ronde : Bruno Marmioli pour le Val de Loire, Catherine O'Miel pour le Bassin minier ainsi que Jean-François Delorme pour le Parc national de La Réunion.

Un deuxième enjeu de cette problématique réside dans l'appropriation du bien par tous les acteurs d'un territoire, au-delà de l'engagement nécessaire des seules autorités publiques, politiques et administratives. Je pense plus particulièrement aux acteurs économiques qui agissent sur le territoire, à l'instar de ce que nous avons fait à Nice avec le secteur hôtelier, de façon à le sensibiliser à la nécessité de prendre en compte la dimension patrimoniale des bâtiments dont il a la responsabilité. Nous avons créé à cet effet un label « hôtel historique » de Nice qui sera attribué, bien sûr en fonction de l'ancienneté de l'hôtel mais aussi en tenant compte des efforts déployés pour préserver l'architecture d'origine du bâtiment et pour transmettre son histoire aux hôtes accueillis.

Ces questions seront abordées par Isabelle Salle, directrice de la Saline royale d'Arc-et-Senans qui fera part de son expérience de gestion d'un bien du patrimoine mondial en tant qu'outil du tourisme durable.

La troisième orientation, peut-être la plus fondamentale ou la plus sensible à mettre en œuvre, dans la mesure où elle peut se heurter à des incompréhensions voire à des oppositions, découle de l'impératif de concilier la protection du bien avec celui de son usage et du développement du territoire au sens large. Cette question est l'objet de l'intervention d'Aude Claret et de Bénédicte Gandini qui présentera ce qui a été fait en ce sens à la Cité Frugès, un ensemble d'habitations construit par Le Corbusier à Bordeaux-Pessac.

La quatrième orientation à laquelle nous devons être attentifs est celle de la nécessaire intégration des objectifs du plan de gestion aux autres politiques de la collectivité. En effet, la gestion d'un bien du patrimoine mondial doit véritablement être prise en compte par l'ensemble des politiques mises en œuvre sur un territoire. Récemment, la ville de Nice a engagé l'élaboration d'un plan climat pour faire face au réchauffement climatique. Nous avons dû rappeler aux décideurs la nécessité d'intégrer les données du plan de gestion du bien à cette réflexion, en prenant en compte ses attributs, parmi lesquels la végétalisation, introduite volontairement depuis le début du XIX^e siècle pour les hivernants afin de créer un paysage spécifique de villégiature en y introduisant des espèces exotiques, comme le palmier phœnix. C'est une question très délicate que de réussir à concilier le maintien de cet attribut dans son intégrité, tout en visant des objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. Aujourd'hui, dans le contexte de bouleversement climatique que connaît la Côte d'Azur, les espèces exotiques introduites au XIX^e siècle sont moins aptes à résister à ces changements que des essences locales, qui avaient progressivement disparu du paysage. Cette question de l'intégration des objectifs du plan de gestion dans les politiques publiques fera l'objet des interventions de Séverine Couvreur et de Virginie Thévenin pour le bien des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ».

On voit donc que, par-delà la diversité des biens du patrimoine mondial, il existe bien des problématiques communes à tous les gestionnaires de bien, qui posent des questions complexes. C'est la raison pour laquelle les échanges d'expérience, tels que la table ronde d'aujourd'hui, peuvent, j'en suis sûr, nous apporter beaucoup aux uns et aux autres.

Expériences des gestionnaires de biens

Connaissance et appropriation

1) Les escales, un dispositif itinérant pour un récit commun : l'apport des habitants dans la constitution de la connaissance



Les escales © Mission Val de Loire



[Lien vers la vidéo](#)

Bruno MARMIROLI

Directeur de la Mission Val de Loire

Je vais évoquer avec vous les actions que nous menons sur un bien étendu sur 800 km², 300 km de long : le tronçon de la Loire moyenne inscrite au patrimoine mondial, qui couvre près d'un tiers du parcours complet de la Loire, traverse 2 régions, 4 départements et 155 communes. C'est un bien complexe à appréhender puisqu'il convoque et mélange de nombreuses notions associées aux patrimoines et aux paysages à une vaste échelle.

Après plusieurs étapes d'évolution de la Mission Val de Loire, le syndicat mixte interrégional créé deux ans après l'inscription, notre souhait a été de faire de la Mission un lieu ouvert, d'échange et de confrontation de savoirs. Un espace au sein duquel nous avons eu envie de répondre à la question que nous avait posé le philosophe Bruno Latour, lorsqu'il est venu nous voir il y a deux ans : Qui est le peuple de Loire ? Qui sont ces habitants attachés à leurs paysages ? Celles et ceux qui ont développé des liens forts avec l'ensemble des vivants du fleuve et qui sont les garants de leur préservation.

Ces questions nous ont permis d'inventer un dispositif itinérant d'escales sur différents ports des bords de Loire. Composées de deux containers qui diffusent de l'image et du son, réunis par une grande toile de tente sous laquelle nous accueillons des ateliers, des discussions, des conférences, ces escales peuvent être assimilées à un « musée mobile », qui se pose plusieurs jours sur les bords de Loire, à la rencontre des communautés ligériennes. Nous descendons et remontons ainsi le fleuve au fil des saisons, ce qui permet de parler « depuis » le milieu, de collecter les paroles, les récits, les expériences locales. De les confronter parfois aux récits institutionnels que nous avons développés...

Les différentes configurations de ce dispositif sont essentielles pour partager les récits et proposer un espace commun autour des questions patrimoniales et paysagères. Les ateliers qui sont déployés autour des escales, permettent d'appréhender les milieux ligériens à travers l'expérimentation, de donner des clés de compréhension aux jeunes, aux habitants, afin que ces derniers se sentent concernés par le devenir de ces paysages culturels. Les escales sont enfin l'occasion de déployer des activités mettant en relation des habitants avec des savoir-faire traditionnels (fabrication de maquette de bateau traditionnel, diffusion d'images d'archives...) et de recueillir des témoignages. Finalement, la question de l'harmonie des communautés humaines et du fleuve, des liens tissés au sein de ce corridor de biodiversité et de patrimoine est au centre de nos activités et correspond au critère (ii), retenu pour l'inscription du Val de Loire.



Les escales © Mission Val de Loire

2) La médiation sur le Bassin minier patrimoine mondial



© Mission Bassin minier



[Lien vers la vidéo](#)

Catherine O'MIEL

Directrice d'études à la Mission Bassin minier

Ce paysage du Bassin minier est l'héritage de trois siècles d'exploitation charbonnière. Il s'étend sur sept intercommunalités, deux départements et une région. La question de la gouvernance est donc clé et la Mission Bassin minier mène un travail d'animation des acteurs du territoire, aux côtés des services de l'État.

Au lendemain de l'inscription, nous nous sommes demandé comment partager ce vocabulaire particulier (VUE, attribut, intégrité, authenticité, etc.). Nous sommes convaincus que l'appropriation par les habitants constitue un facteur essentiel de la transmission de nos biens, surtout lorsque ces derniers sont habités. De plus, l'activité économique qui a présidé à cette empreinte n'existe plus pour le Bassin minier.

Il nous faut aussi lever plusieurs freins. Contrairement à une opinion très répandue, la Liste du patrimoine mondial n'est pas la liste du beau, mais celle de biens qui racontent le patrimoine de l'Humanité et de la Terre. La notion de patrimoine n'est de plus pas partagée par tous. Il faut donc travailler sur la notion de patrimoine mondial, la notion du « beau » et du symbolique.

Nous avons essayé de simplifier les messages sans les appauvrir, en faisant œuvre de pédagogie sur l'histoire du territoire. Dans ces messages, nous avons notamment considéré que l'histoire des mineurs valait celle des rois. Nous essayons aussi de donner des éléments aux agents en contact avec les habitants, sur les valeurs du patrimoine mondial, celles de la Convention, etc.

Nous avons ainsi contribué à la conception du *Petit illustré du patrimoine mondial*, aux côtés de l'ABFPM, qui donne des explications sur cette Liste du patrimoine mondial et avons mis en place un groupe de médiateurs, en partenariat avec le musée du Louvre. Nous menons aussi un travail avec des enseignants sur le territoire, sur le partage autour de cette question de patrimoine mondial. Le patrimoine et le patrimoine mondial sont entrés dans le programme de terminale des lycéens français. Nous avons développé des fiches ressources avec les enseignants du territoire, que nous tenons à votre disposition le site internet de la Mission Bassin minier.



3) Le bien « Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion » : du concept à la gestion



Parc national de La Réunion © Fabrice Hutoriel



[Lien vers la vidéo](#)

Jean-Philippe DELORME

Directeur du parc national de la Réunion

Le parc national de la Réunion, cœur de parc et zone de libre adhésion, correspond à 80 % du territoire de l'île de La Réunion. Sur le cœur de parc, l'établissement public est producteur de réglementation et, sur la zone de libre adhésion, son avis est simplement consultatif.

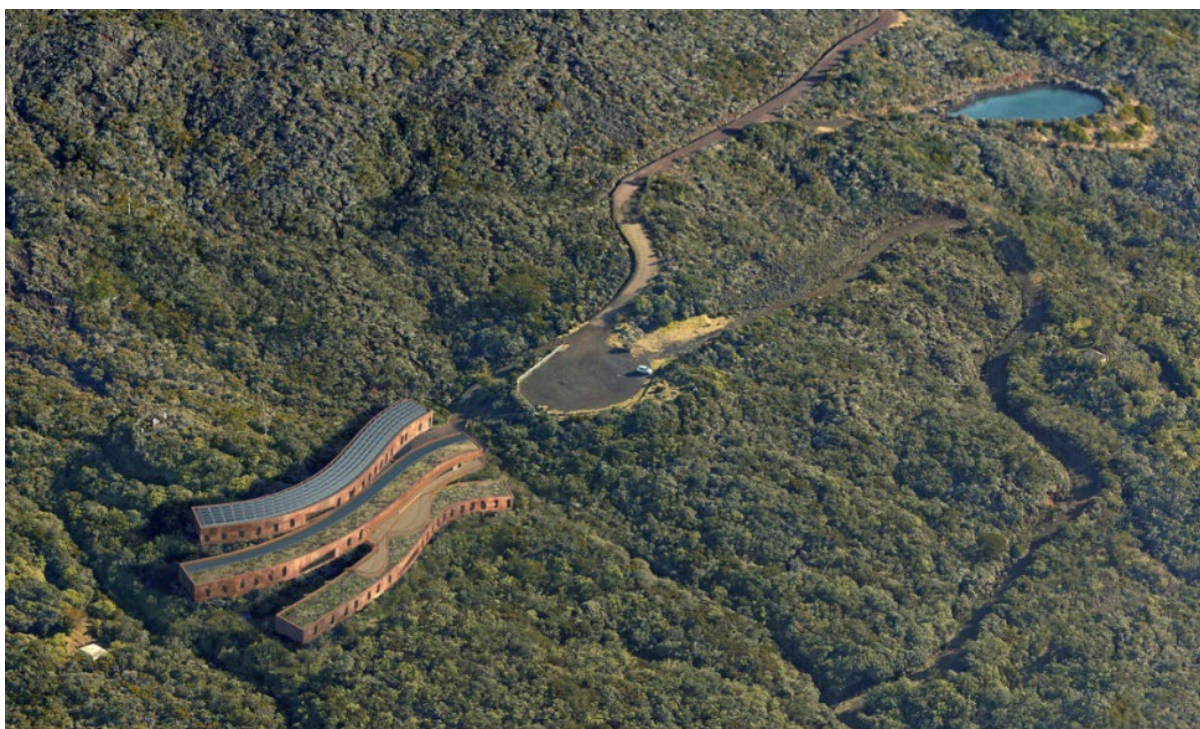
Le parc national de la Réunion a été créé en 2007 et le bien a été inscrit au patrimoine mondial en 2010. Dans un premier temps, nous avons dû mener un important travail d'appropriation de ces concepts clés de VUE, de critères d'évaluation, d'intégrité, d'attributs, etc.

Un premier document de description de la valeur universelle exceptionnelle du bien et de ses attributs a permis une appropriation de la VUE en interne, puis nous avons construit un outil d'analyse des projets et des programmes, en appui aux porteurs de projets et aux maîtrises d'ouvrage.

En effet, pour faire en sorte que les acteurs de l'aménagement s'approprient la VUE du bien et que leurs projets soient respectueux de cette dernière, le travail de traduction de la VUE s'est prolongé par la publication d'un « Guide pratique pour la prise en compte des éléments constitutifs de la valeur universelle exceptionnelle du bien dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets, plans et programmes ». L'objectif de ce document était de permettre de passer du concept à la gestion proprement dite et de donner des clés de compréhension des enjeux du site, ainsi que des outils de mise en œuvre concrète des projets aux maîtrises d'ouvrage.

Nous menons des projets circonscrits, pour inscrire les biens considérés dans le périmètre du bien. Cependant, nous devons encore travailler sur la transcription de ces approches sur des échelles plus larges, et nous doter d'outils complémentaires pour ce faire. C'est pourquoi nous avons lancé un plan paysage nous permettant de commencer à construire ces principes et à les intégrer dans les grands schémas régionaux et locaux.

À l'issue de ce travail, l'aménagement de grands sites comme celui du Piton de la Fournaise nous a permis de faire comprendre à nos partenaires ces enjeux du patrimoine mondial de l'Unesco.



© Hervé Douris

Tourisme, conciliation des usages et gouvernance

4) La VUE au cœur du tourisme durable : l'action collective des sites du patrimoine mondial de Bourgogne Franche-Comté auprès des acteurs touristiques de la région



Cercle immense 20 mai © Vents du futur



[Lien vers la vidéo](#)

Isabelle SALLE

Directrice culture et patrimoine de la Saline royale d'Arc-et-Senans

La région Bourgogne Franche-Comté compte 8 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Ces sites possèdent tous une valeur universelle exceptionnelle (VUE) depuis la basilique et la colline de Vézelay (1979) à l'œuvre architecturale de Le Corbusier (Chapelle ND du Haut à Ronchamp 2016) ; illustrent des valeurs communes, celles du patrimoine mondial en termes de protection, connaissance et transmission et écrivent aussi l'histoire et l'identité de la Bourgogne-Franche-Comté. Ils représentent également plus de 3 millions de visiteurs annuels, 250 emplois directs, plus de 50 expositions, 54 concerts, etc. Il s'agit donc d'un important levier touristique régional.

Notre ambition est née de notre volonté de partager nos expériences, nos bonnes pratiques, nous concerter pour être plus fort ensemble dans le respect de l'identité (VUE) de chacun. Nous nous sommes regroupés pour peser sur le schéma touristique régional. Nous avons également eu pour rôle de faire prendre conscience aux habitants, aux prescripteurs touristiques que tous ces sites appartiennent à la communauté du monde, au même titre que les pyramides d'Égypte ou le Taj Mahal.

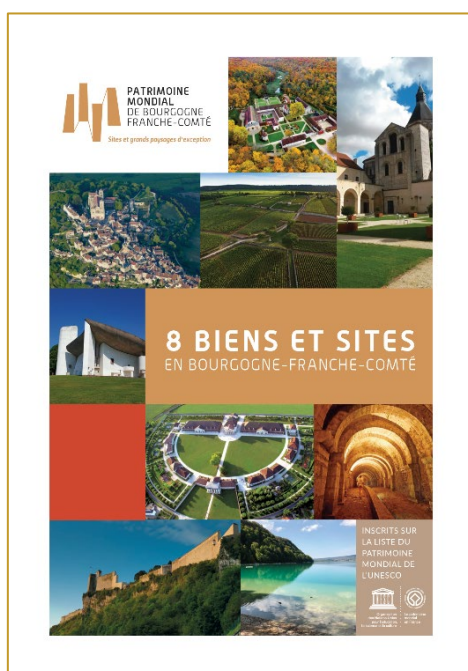
Aussi, nous avons rédigé une charte, signée en octobre 2018 par les propriétaires des biens, les gestionnaires de sites, les élus et les tutelles institutionnelles mentionnant nos engagements. Nous nous réunissons à présent une à deux fois par trimestre pour décider des actions que nous mènerons avec les habitants, nos tutelles et les prescripteurs, réfléchir à une communication commune et développer une dynamique événementielle.

Nos actions s'inscrivent également dans les grands programmes de l'ABFPM et sont soumises régulièrement à la déléguée générale.

Nos actions avec le CRT de Bourgogne-Franche Comté : 3 événements de relations presse à Paris entre 2018 et 2019, 200 affiches dans 26 stations du métro parisien pour les JEP, affichage grand panneau à la gare de Lyon, voyage éductour au Japon en 2019...

Nos actions entre sites : création d'une identité graphique pour éditer un dossier de presse, exposition itinérante en région pour le contact avec les habitants (mairies, écoles, sites touristiques...), casques de vidéos virtuelles 360° de chacun de nos 8 sites, communication digitale ; apéros VUE dans les sites ouverts spécifiquement aux visiteurs... En juin 2022, nous avons tous privatisé certains espaces de nos biens, pour y organiser des visites sur le thème du patrimoine mondial suivies d'un moment festif.

Nous sommes tous des passeurs du patrimoine mondial partageant la noblesse de l'héritage du monde.



5) La Cité Frugès de Le Corbusier : concilier les usages des habitants et la conservation d'un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial



La Cité Frugès © FLC/ADAGP – Ph. Cemal Emden



[Lien vers la vidéo](#)

Bénédicte GANDINI

Architecte, historienne, Fondation Le Corbusier, Secrétariat de la Conférence permanente internationale

« L'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne » a été inscrite en 2016 sur la Liste du patrimoine mondial. Il s'agit d'une inscription sérielle et transnationale, fruit d'un travail collectif réalisé sur trois continents et sept pays : l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, la France, l'Inde, le Japon et la Suisse avec l'aide de la Fondation Le Corbusier. Cette inscription, portée par la France, avait comme objectif aussi de contribuer à l'évolution de la Liste du patrimoine mondial par la reconnaissance d'une catégorie sous représentée : l'architecture du XX^e siècle.

Cette série se compose de 17 éléments ou sites, réalisés sur un demi-siècle et qui constitue un ensemble pertinent au regard de l'influence de l'œuvre de Le Corbusier dans le monde. Chacun contribue à la valeur universelle exceptionnelle de la série et lui confère sa cohérence interne.

Ces œuvres conservent leurs usages et fonctions d'origine. En effet, les œuvres de Le Corbusier ont commencé à être protégées très tôt. Il s'agit d'un patrimoine vivant, conservant les usages et fonctions d'origine.

La Cité Frugès comporte 50 maisons conçues et construites entre 1924 et 1926 à Pessac, grâce à l'application de la standardisation et des techniques de production en série. Cet élément constitutif du Bien est intéressant au regard des problèmes posés par le changement climatique, le confort thermique mais aussi l'économie d'énergie, qui concernent largement le patrimoine habité. Les questions des propriétaires et habitants portent ainsi sur l'insertion d'une isolation, le remplacement de fenêtres, l'insertion de doubles vitrages, etc. Nous avons donc créé un comité technique avec des experts, afin de déterminer des solutions adaptées, sans porter atteinte à la VUE.

Depuis l'inscription au patrimoine mondial, la Cité Frugès a fait l'objet d'une reconnaissance majeure et d'une attention nouvelle aux défis plus actuels entre sauvegarde d'un bien culturel et architectural et vie d'un quartier habité.

Aude CLARET

Conservatrice des monuments historiques, DRAC de Nouvelle-Aquitaine

La reconnaissance patrimoniale de la Cité Frugès, composante du bien en série « L'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne », repose sur l'idée d'un ensemble historique et architectural cohérent. Cependant, les 50 maisons ont presque autant de propriétaires, et des degrés de conservation et d'authenticité variables.

Dès 1931, Le Corbusier a critiqué l'évolution des maisons. La reconnaissance patrimoniale de la Cité Frugès commence en 1973, avec l'inscription à l'inventaire des sites pittoresques du département. Une première maison a été restaurée et classée parmi les Monuments historiques en 1980. Puis une ZPPAUP a été mise en place en 1998, permettant de définir des orientations de restauration. La mise en place de règles de restauration est un processus complexe, qui fait écho à une dynamique au cœur de la gestion des monuments historiques, entre le respect des usages du propriétaire et la conservation d'un monument dont la préservation est considérée comme étant d'utilité publique.

Depuis 2019, toutes les maisons sont protégées au titre des Monuments historiques. L'État a depuis cette date accompagné une douzaine de dossiers d'un point de vue technique et financier. Les démarches de restauration restent à l'initiative du propriétaire. Dès lors que celui-ci entreprend des travaux, ces derniers sont examinés dans leurs moindres détails. Nous prenons notamment en compte les demandes d'amélioration des performances thermiques des menuiseries, ceci dans le respect de l'architecture initiale.

Par nécessité, nous traitons chaque dossier comme un cas particulier et mettons en place des outils de gestion pour définir des solutions de long terme. L'inscription au patrimoine mondial et la protection au titre des monuments historiques engendrent un effet d'entraînement et les restaurations se multiplient. Il s'agit d'une démarche d'expérimentation et de compromis continue : préserver l'identité de la Cité Frugès ne signifie pas reconstruire le quartier pensé par Le Corbusier, mais accompagner l'évolution de celui-ci, dans le respect du projet initial et des besoins des habitants.

6) Le bien Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, une gouvernance synonyme d'alliance vertueuse



[Lien vers la vidéo](#)

Séverine COUVREUR

Vice-Présidente de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

Virginie THEVENIN

Directrice régionale adjointe déléguée, chargée des patrimoines, DRAC du Grand Est

La gouvernance de notre bien a été conçue dès l'origine de la démarche d'inscription au patrimoine mondial du bien Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. L'association Paysages de Champagne a regroupé l'Interprofession de la filière Champagne pour les entraîner dans ce projet d'inscription, en associant l'État et les collectivités locales. Cette association s'est immédiatement intéressée à la réalisation du plan de gestion, écrit et rédigé avant l'inscription en 2015. L'État a été associé, dès le départ, avec une ambition de protection. Pour ce faire, il a notamment fallu définir la notion de « patrimoine », s'agissant d'un patrimoine plutôt récent et du quotidien.

Il a ensuite fallu définir la VUE de ce patrimoine et répondre aux critères ayant permis son inscription : savoir-faire et histoire particulière, impact de la création du produit sur l'architecture et le patrimoine local et produit de célébration ayant aussi une influence sur l'art et la littérature. Cette candidature a permis, autour de cette VUE bien définie, un lieu de coopération avec une gouvernance collective.

Nous avons dû expliquer ce qu'était la différence entre un site classé au titre du code l'environnement et un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ce qui a nécessité un important travail de pédagogie de la part de la DREAL et de la DRAC. Nous avons notamment mis en place des permanences « urbanisme » dans les villages, ainsi que des outils pédagogiques pratiques.

Cette démarche de concertation a permis de faire évoluer, une fois l'inscription obtenue, l'association initiale en structure de gestion : la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - Patrimoine mondial. Elle a continué à travailler avec le Comité Interprofessionnel du vin de Champagne et à s'appuyer sur la DRAC et la DREAL, ainsi que sur les collectivités locales. Son conseil scientifique est organisé autour de 30 bénévoles, issus du monde universitaire, de la société civile et de la filière Champagne.

L'État est également très présent financièrement, avec le financement d'études de la part de la DREAL et de la DRAC, par exemple.

Nous avons décidé de consolider ce travail avec l'État, en nous dotant d'un Comité de bien autour du préfet coordinateur. Nous avons lancé un Club des ambassadeurs, associant les particuliers et les entreprises. Afin de poursuivre la médiation avec le grand public, nous proposons des actions la marche des Réconciliations, un cycle de conférences gratuit et en ligne ou encore une exposition itinérante sur tout le territoire.



© Michel Joliot

Conclusion

Quel avenir pour la mise en œuvre de la Convention de 1972 ?



[Lien vers la vidéo](#)

Sous la présidence de Véronique ROGER-LACAN,
Ambassadrice, déléguée permanente de la France auprès de l'UNESCO

Véronique ROGER-LACAN

La Convention de 1972 sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, est méconnue des théoriciens du droit international public, et pourtant, elle est une pièce maîtresse dans le dispositif multilatéral. Elle est fondamentale, car elle se base sur l'universalisme. La Charte de l'ONU prévoit ainsi un droit universel, s'appliquant à tous les États et à tous les individus : liberté d'expression, de religion, des médias, etc. Et à un moment où cet universalisme onusien et multilatéral est battu en brèche par les « démocraties » qui estiment que l'universalisme est une valeur occidentale à laquelle il convient d'appliquer le plus de relativisme culturel possible, la Convention de 1972 est un bien précieux. Pourquoi ? Parce que lorsqu'un bien devient un bien du patrimoine mondial, lorsque conformément à la Convention de 1972, il est inscrit sur la liste du patrimoine mondial, il est considéré comme appartenant désormais à l'humanité tout entière, donc, comme un bien universel. La Convention de 1972 passionne au même titre tous les États de la planète. Contrairement par exemple, à la déclaration universelle des droits de l'homme, ou aux pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et économiques et sociaux. Elle est donc un instrument précieux en ce sens qu'elle réunit encore en son sein et autour d'elle, sur cette notion de valeur universelle exceptionnelle consignée à son article 3, des États qui par ailleurs contestent cette notion d'universalisme.

Un autre défi pour la Convention de 1972 et pour l'universalisme, c'est la disparité des inscriptions. Sur les 1 154 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, 54 sont chinois et italien, 49 sont allemands, espagnols et français, et seuls 98 sont situés en Afrique, dont 15 concernent le patrimoine en péril. 98 biens africains pour 54 États africains en comparaison aux 5 États que je viens de vous citer, qui constituent plus à eux cinq, que les 54 États africains réunis, voilà une drôle d'illustration de l'universalisme.

Enfin, un dernier défi qui se pose à cette Convention est qu'elle fait l'objet de pressions politiques, certains souhaitant créer des quotas et augmenter le patrimoine africain par exemple, d'autres voulant imposer que l'universalisme en Europe ne signifie pas la même chose que l'universalisme en Asie ou dans les pays arabes pour ne citer qu'eux.

L'enjeu pour nous tous, face à ces trois défis, est donc de promouvoir le maximum d'inscriptions au patrimoine africain, tout en veillant à ce que l'Afrique se dote de capacités idoines de protection de son patrimoine, politiques culturelles, personnel formé et dédié, financements publics et privés, tout en luttant contre les particularismes et le communautarisme.

Jean-Jacques AILLAGON

Merci, chère Véronique, pour ce rappel de notre attachement aux principes d'universalisme et de multilatéralisme. Ce rappel est particulièrement salutaire, dans une période de notre histoire où ils sont souvent remis en cause de façon parfois extrêmement brutale.

Il s'agit de principes bénéfiques pour l'humanité toute entière, dont les Nations Unies ont reconnu la valeur. Il nous appartient de les défendre, dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine mondial, où ils peuvent être mis en œuvre de la façon la plus utile mais aussi dynamique et chaleureuse.

Cela doit rester notre ligne d'horizon afin de faire en sorte que ces principes positifs soient de plus en plus partagés par l'ensemble des acteurs de la communauté internationale

Bruno FAVEL

L'histoire de la Convention de 1972 en France est celle d'un combat d'individus et de professionnels par rapport à une institution qui ne veut pas de cette Convention jusqu'en 1985. Je suis témoin de cela et des décennies ont été nécessaires pour que différents échelons acceptent cette Convention multilatérale et universelle qui s'applique à l'administration nationale, c'est le premier constat avec des fortunes diverses.

Le deuxième constat c'est la volonté universelle de la France d'aider les autres pays à accéder à cette Convention et notamment pour les inscriptions. Dès 1997, le ministère de la Culture et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères ont créé un accord intergouvernemental, la Convention France Unesco, sur l'aide que l'on peut apporter aux pays émergents africains, océaniques, latino-américains avec comme exemples l'inscription de Luang Prabang au Laos, les villages antiques du Nord de la Syrie ou encore l'action menée à Angkor au Cambodge, qui fait vivre la francophonie et grâce au comité international de coordination (CIC), la quatrième décennie débutera en novembre 2023.

Cette Convention est universelle et va au-delà des biens à gérer. Il ne s'agit pas de coopération de sites à l'État mais d'un tout philosophique universel qui le constitue, qui est aujourd'hui menacé par de nombreux facteurs comme les cataclysmes, les guerres, les montées religieuses ou encore le bafouement des droits élémentaires des individus. Depuis une dizaine d'années, certains pays comme l'Irak, la Syrie, le Yémen, Haïti, la Libye et tant d'autres, ont vu leur patrimoine complètement saccagé, victimes en outre du trafic illicite des biens culturels. Nous devons donc raisonner en termes universels pour développer cette Convention qui permet de développer l'attractivité territoriale. L'avenir doit passer par une régénération de l'universalité.

La mission du patrimoine mondial gère le comité pour la Convention France-Unesco avec des biens français pour assister les pays émergents à accéder à la Liste du patrimoine mondial mais aussi les rapports périodiques demandés par le Centre du patrimoine mondial. Nous participons financièrement chaque année à cette assistance.

Autre problème, le fait que pour certains la Convention se résume à un label, ce qui n'est pas le cas puisqu'il s'agit d'une inscription. Il faut être conscient des moyens financiers, humains et intellectuels engagés sur la mise en œuvre de cette Convention.

Le Comité français du patrimoine mondial reste insensible à toutes les pressions lors des présentations des projets de candidature.

En conclusion, je souhaite que l'esprit de cette Convention perdure et soit transmis aux générations futures dans un cadre local, national et universel.

Vincent MONTRIEUX

Plusieurs initiatives ont été évoquées au cours de ces deux jours, concernant notamment les biens naturels et différentes coopérations régionales. Ces coopérations doivent être de nature technique et universelle, pour accompagner les inscriptions. Elles méritent d'être développées. Nous avons d'ailleurs, au sein du réseau des grands sites de France, développé des outils de coopération pour la gestion des sites patrimoniaux.

Les biens naturels sont pour l'heure moins représentés que les biens culturels. Leur renforcement présente un double intérêt, notamment du point de vue de la logique de la coopération. Le patrimoine naturel est universel par essence en ce qu'il transcende les différences culturelles, sociologiques, politiques et qu'il permet de s'accorder sur des valeurs partagées. Il est le socle du vivant, à partir duquel se développent notamment les territoires et les processus sociaux. La crise climatique et l'effondrement de la biodiversité pourraient donner corps de façon organique à cette notion d'universalisme.

Ann BOURGÈS

L'avenir de la Convention doit intégrer les effets du changement climatique, notamment dans les plans de gestion des biens. Plusieurs gestionnaires de sites mènent d'ailleurs des actions dans ce sens, en coopération avec des scientifiques. Ces travaux peuvent associer la population, afin de faire comprendre à cette dernière les effets du changement climatique et la rendre davantage actrice et incitatrice.

Éric PALLOT

Nous avons hier évoqué des outils innovants pour permettre à la Convention d'évoluer face aux constats dressés hier. Les exemples montrés par les gestionnaires de sites constituent une formidable source d'optimisme. Ils prouvent que la Convention du patrimoine mondial nous tire tous vers le haut.

Le patrimoine n'est pas figé. Aujourd'hui, considérons que les patrimoines peuvent évoluer avec notre société.

Erwan CHEREL

Nous constatons qu'il est parfois difficile de faire vivre le patrimoine mondial sur le terrain. Cela pose la question de l'appropriation de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) par les populations qui sont pourtant les premières concernées et interroge la façon dont les VUE sont construites. Le rôle de l'expert est complexe et crucial, il doit apporter un regard extérieur, tout en maîtrisant le fonctionnement d'un territoire pour aider à la traduction de la VUE. Les organisations que sont l'Icomos et l'UICN jouent également un rôle important dans l'animation de la convention en organisant les réflexions sur l'évolution des patrimoines face aux changements globaux tel que le dérèglement climatique.

Jean-François CARON

Pour venir à bout des difficultés, il faut en premier lieu les nommer. Au XX^e siècle, nous sommes passés du niveau local au niveau global, puis nous redécouvrons maintenant les territoires et la nécessité de revenir à la proximité. L'approche du patrimoine mondial en est un bon exemple. Si la proximité est importante, le repli identitaire est dangereux et source de conflit. Il est important de savoir qui l'on est, pour mieux s'ouvrir à l'altérité.

Nous sommes condamnés à travailler sur la question de l'interdépendance, tout en partant du niveau local. Cela implique un changement de paradigme. Aujourd'hui, nous constatons des tensions sur les ressources, et bientôt sur les terres rares. Pour faire face à cela, il est important de développer une conscience planétaire. Il est difficile de développer une telle conscience de façon spontanée, par la seule raison. Comment faire monde dans le respect de nos diversités et dans une logique interdisciplinaire ? Il est nécessaire de travailler sur nos valeurs. La France pourrait être un exemple sur ces sujets. Cela suppose que les gestionnaires soient à la hauteur de leurs biens et en mesure d'apporter de l'inspiration.

Yves SAINT-GEOURS

La commission nationale française pour l'Unesco doit continuer à désenclaver les différents réseaux, pour que nous soyons au rendez-vous des valeurs et de l'efficacité. Le caractère universel se télescope en effet avec la notion identitaire. Cette tension fait partie de la Convention. Nous devons donc travailler pour que nos valeurs passent outre la fierté nationale.

La Convention lie une vision d'une certaine finitude. Elle contient en effet une grande modernité, mais doit être sans cesse revisitée pour préserver le concept de coopération internationale qui la fonde, ainsi que ses valeurs d'humanité, de résilience, d'inclusion de la société civile, la diversité des expertises et le développement durable. Le Louvre-Lens et l'inscription du Bassin minier s'inscrivent dans ces innovations. Il s'agit de beaux exemples d'ouverture, que nous devons promouvoir.

Véronique ROGER-LACAN

Merci pour vos interventions. L'avenir immédiat de la Convention de 1972 passe par la 45^e session du Comité du patrimoine mondial. Nous avons la responsabilité de faire comprendre à chacun que, lorsqu'un État comme la Russie détruit le patrimoine d'un autre État comme l'Ukraine, dans le contexte d'une guerre d'agression lancée le 24 février 2022, et cela en violation de ses obligations au titre de la Convention de 1972, la présidence du Comité du patrimoine mondial doit être changée. Nous ne pouvons pas accepter de nous réunir avec une présidence russe ni aujourd'hui, ni demain, ni dans dix ans.



Mise en page : www.laboiteaverbe.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*